

BAC PRO : ANIMATION – ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES

»» Le diplôme

L'apprenti [e] est présenté [e] à l'examen à Du BAC Professionnel à l'issue d'une période de 2 à 3 ans

»» Modalité d'examen

L'apprenti [e] est présenté [e] à l'examen terminal aux mois de mai-juin. L'inscription est réalisée par le CFA.

»» Les objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif de former de futurs professionnels qualifiés dans l'animation qui exerceront leurs activités auprès d'un public jeune et de personnes âgées en perte d'autonomie.

»» Perspectives professionnelles

- Les centres de loisirs
- Les MJC (maisons de la jeunesse et de la Culture)
- Les associations
- Les EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- Les centres sociaux
- Les SAD (Services d'aide et de maintien à domicile)

»» Modalité d'évaluation

Les candidats sont évalués tout au long de leur formation par leurs formateurs, deux conseils sont organisés par an.

Les candidats peuvent être dispensés de certaines matières en fonction des notes déjà obtenues à des examens de niveau équivalent ou supérieur.

»» Conditions légales

Jeune de 15 à 29 ans révolus sauf cas particulier et dérogatoire.
Conclure un contrat d'apprentissage avec un employeur.

»» Coût de formation

La formation est gratuite, prise en charge par les OPCO.
Les apprentis seront dotés d'un premier équipement

»» Modalités d'inscription au CFA

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année avec une préférence avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le dossier de pré-inscription est disponible sur le site du CFA
Le dossier d'inscription est fourni dès réception du contrat d'apprentissage au CFA.

»» Pré-requis

Pour entrer en classe de seconde : sortie de 3ème du collège
Pour entrer en classe de première : détenir un diplôme de niveau 3 ou 4
Autre cas : nous consulter

»» Déroulement de la formation

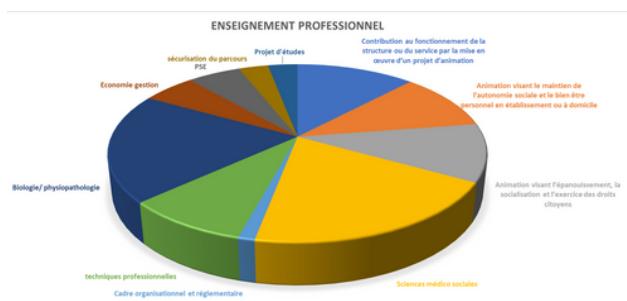
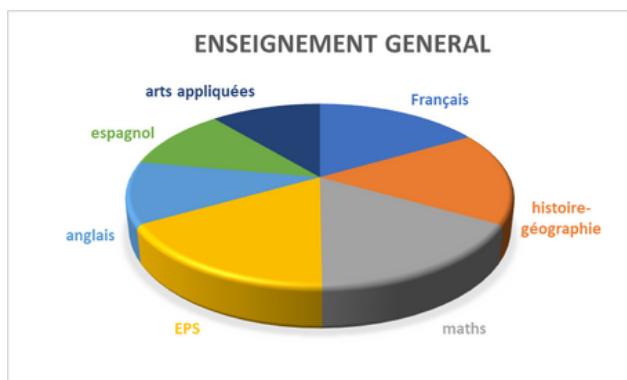
La formation s'organise selon le principe de l'alternance entre des périodes en entreprise et des périodes en CFA.

Rythme de l'alternance :

Première année : 15 semaines au CFA

Deuxième et troisième année : 19 semaines par an

» Programme de la formation 1350h en 2 ans, 1850h en 3 ans (RNCP 41187)



» Poursuite d'études envisageable

- BPJEPS spécialité animateur mention animation socio-éducative ou culturelle
- BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social
- BTSA développement et animation de projets territoriaux
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle mention coordination de projet

Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation [demandeur d'emploi ou jeunes adultes de plus de 26 ans] ou par la mobilisation du CPF [Compte personnel de formation].

Référent handicap



Référent mobilité nationale/internationale



Renseignements au 02 38 98 05 92

*Certificateur : MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Date d'échéance de l'enregistrement 31-08-2028